



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 8 avril 2020

Covid-19 Fermeture des piscines publiques et privées à usage collectif

Jean-Luc Videlaïne, préfet du Var a pris, ce mercredi 8 avril 2020, un arrêté portant **fermeture des piscines publiques et privées à usage collectif du département du Var à compter de ce mercredi 08 avril 2020.**

Cet arrêté vise à prévenir les risques de propagation de l'épidémie du virus Covid-19 en interdisant la circulation et les rassemblements de personnes en ces lieux .

La météo clémente et le début des vacances scolaires ne doivent pas être synonymes de relâchement.

Les responsables des piscines collectives privées et publiques devront par ailleurs prendre les mesures nécessaires afin d'éviter la prolifération de moustiques vecteurs pendant la période de fermeture.

Chacun est également invité à **respecter toutes les mesures de distanciation sociale et de confinement imposées à l'ensemble de la population et à appliquer en tout lieu et en tout temps les mesures barrière.**

Le préfet du Var appelle les citoyens varois au civisme et à la responsabilité.

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades

**Service de la
communication interministérielle
de l'État en département**